

LANSON-BCC
Société anonyme au capital de 71 099 100 €
Siège social : Allée du Vignoble - 51100 REIMS
389 391 434 RCS REIMS

Tableau récapitulatif des autorisations financières

TITRES CONCERNES DATE D'ASSEMBLEE GENERALE (DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION)	RESTRICTIONS	UTILISATIONS DES AUTORISATIONS
EMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL		
(1) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L' ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES AG DU 3 MAI 2019-16 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital 25 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES AG DU 3 MAI 2019-20 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital 75 000 000 €	Néant
EMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL		
(2) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L' ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES PAR PLACEMENT PRIVE AG DU 3 MAI 2019-17 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital Limite de 20% du capital social par an 25 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
DETERMINATION DU PRIX D'EMISSION DES ACTIONS OU VALEURS MOBILIERES AG DU 3 MAI 2019-19 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital Limite de 10 % du capital par an Dans la limite des plafonds fixés au (2)	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSIONS RESERVEES AUX ADHERENTS DE PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISE AG DU 3 MAI 2019-22 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital 5 000 000 € Dans la limite des plafonds non utilisés fixés au (1) et (2)	Néant
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE OU DES SOCIETES LIEES AG DU 3 MAI 2019- 23 ^{EME} RESOLUTION (38 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2022)	Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre 10 % du capital au jour de la décision d'attribution	Néant
RACHAT D' ACTIONS		
OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS AG DU 30 AVRIL 2020-8 ^{EME} RESOLUTION (18 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 30 OCTOBRE 2021)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées 10 % du capital social ou 5% dans le cas de rachat d'actions en vue d'opérations de croissance externe Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société : 10 % du capital social Prix maximum de rachat des actions : 100 € Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 10 000 000 €	Néant (en dehors du contrat de liquidité)
REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES AG DU 30 AVRIL 2020-9 ^{EME} RESOLUTION (18 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 30 OCTOBRE 2021)	Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois 10 % des actions composant le capital social	Néant
EMISSION AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL		
AUGMENTATION DU MONTANT DES EMISSIONS VISEES AU (1) ET (2) EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES AG DU 3 MAI 2019-18 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS MAXIMUM, EXPIRATION LE 3 JUILLET 2021)	Montant maximum d'augmentation du capital 15 % de l'émission initiale Dans la limite des plafonds fixés au (1) et (2)	Néant